



Retraités : le mécontentement grandit

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, UNSA et FGR-FP expriment leur inquiétude face à l'accumulation des mesures ou projets successifs conduisant à la baisse du pouvoir d'achat des retraités, y compris les plus défavorisés ; que ce soit pour des mesures déjà effectives ou par les propositions du rapport Moreau, si elles étaient retenues.

C'est oublier que les retraites sont le résultat des cotisations de toute une vie, que les retraités perdent déjà beaucoup de leur pouvoir d'achat lorsqu'ils arrivent en retraite, qu'ils sont de plus en plus nombreux à renoncer à certains soins faute de moyens et qu'un grand nombre d'entre eux, en particulier les femmes, ont déjà de faibles, voire de très faibles pensions.

Pourtant, la réussite de notre système de retraite a permis un niveau et un mode de vie des retraités comparables à celui des salariés. Les carrières incomplètes, la précarité, les temps partiels conduisent à une baisse moyenne des pensions des nouveaux retraités de 4% entre 2011 et 2012 observée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. 54,1% des femmes ayant pris leur retraite en 2012 sont au minimum contributif¹. L'écart entre ce minimum et le SMIC est de plus en plus important et la revendication des organisations signataires d'un minimum de pension égal au SMIC pour une carrière complète se justifie pleinement et reste d'actualité.

Par ailleurs, la baisse du niveau des pensions ne fera que diminuer la capacité de prise en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées. Le projet de loi en préparation doit prévoir un droit à compensation universel quel que soit l'âge, financé par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale, réduisant le reste à charge des ayants droit et de leurs familles.

Trop, c'est trop. Les retraités, pas plus que les salariés, ne sont responsables de la crise. Ils ne doivent pas en payer les conséquences. Les mesures d'austérité ne font qu'aggraver la situation de tous et conduisent à la récession. Il faut un nouveau partage des richesses en faveur du monde du travail, que ce soit en activité ou à la retraite, ainsi qu'une véritable réforme fiscale. Les retraités revendiquent une réforme des retraites qui assure la pérennité du système, organise la solidarité entre les générations et préserve les droits des retraités.

Montreuil, le 11 juillet 2013

¹ Retraite « plancher » : minimum du régime général (620,92 euros) à laquelle s'ajoute la retraite complémentaire.

Contacts :

UCR-CFDT	49 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 55 20
UNAR-CFTC	128 avenue Jean Jaurès – 93697 PANTIN CEDEX	01 73 30 49 78
UNIR-CFE-CGC	59/63 rue du Rocher – 75008 PARIS	01 55 30 13 27
UCR-CGT	263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX	01 55 82 83 70
FGR-FP	20 rue Vignon – 75009 PARIS	01 47 42 80 13
UNSA-Retraités	21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET CEDEX	01 48 18 88 61